

5-1-3 Développer la coordination des acteurs

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Une fragmentation des aides et des dispositifs entraînant des ruptures dans le parcours des personnes âgées et en situation de handicap
- L'existence de doublons dans l'évaluation et une discontinuité des services rendus
- Des différents lieux pour évoquer des situations

LES ENJEUX

- Garantir l'égalité de traitement des usagers avec une qualité de service
- Simplifier les parcours, réduire les doublons en matière d'évaluation
- Éviter les ruptures de continuité dans les interventions
- Améliorer la lisibilité du système
- Proposer une réponse : harmonisée complète et adaptée aux besoins de la personne
- Mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires pour orienter, évaluer et accompagner les usagers

Description de l'action

1

Identifier l'ensemble des lieux de coordination sur le territoire

QUOI

- Faire un diagnostic des lieux où sont évoquées les situations
- Identifier les compétences mobilisables sur le territoire
- Articuler ces espaces de coordination avec la gouvernance de territoire

COMMENT

- Recenser tous les lieux où sont évoquées les évaluations des situations à domicile

2

Mettre en place des réunions de coordination de parcours

QUOI

- Harmoniser les réunions d'usagers afin de définir des objectifs communs
- Favoriser la réflexion en travaillant sur la notion de parcours de l'utilisateur en incluant les actions de prévention dans toute la démarche

COMMENT

- Développer la culture gériatrique dans la structuration des parcours
- Favoriser l'usage d'outils communs pour analyser le parcours des personnes
- Organiser des réunions avec l'appui de Vivre Autonome 41
- Définir un programme de rencontres : les professionnels à mobiliser et les territoires pertinents



Public(s) visé(s)

- Personnes âgées et personnes en situation de handicap remplissant des critères de très grande fragilité
- Les professionnels sociaux, médico-sociaux et médicaux concernés



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Plan régional de santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire



Bénéfices attendus

- Coordonner et mettre en cohérence les actions
- Faciliter et fluidifier le parcours de vie des personnes
- Permettre un suivi individuel pour répondre de façon adaptée aux besoins de la personne
- Renforcer la cohérence et la coordination entre les différents intervenants afin de fluidifier la prise en charge et le parcours de vie de la personne



Points de vigilance

- Veiller à la bonne temporalité des réunions de synthèse
- Déterminer la structure la plus légitime pour être le référent parcours ou de la coordination des acteurs

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Agence régionale de santé Centre-Val-de-Loire

CONTRIBUTEURS

les acteurs de/du/des :

- Maintien à domicile
- L'Accueil familial
- Services et établissements pour personnes âgées et handicapées
- Services médicaux
- Associations et représentants des usagers

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie des lieux de coordination
- Nombre de formations sur la culture gériatrique
- Nombre de réunions avec Vivre Autonome 41